



## MRC de Sept-Rivières

### AVIS PUBLIC

#### Règlement n° 04-2016

**RÈGLEMENT N° 04-2016 « MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE  
INTÉrimAIRE N° 01-2007 – AMENDEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES  
HABITATIONS, LA HAUTEUR DES ÉOLIENNES AINSI QUE LA LARGEUR DES CHEMINS  
D'ACCÈS»**

**AVIS EST DONNÉ QUE** le Conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance spéciale du 5 juillet 2016, le règlement N° 04-2016 « Modification au règlement de contrôle intérimaire N° 01-2007 – Amendement concernant la protection des habitations, la hauteur des éoliennes ainsi que la largeur des chemins d'accès ».

Ce règlement est entré en vigueur le 21 septembre 2016.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 106, rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au [www.mrc.septrivieres.qc.ca](http://www.mrc.septrivieres.qc.ca).

**DONNÉ à Sept-Îles, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille seize.**

**SIGNÉ**

**Philippe Gagnon**  
Directeur général et secrétaire trésorier adjoint